



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Anney, le 21 juillet 2008

Bureau du Contrôle de Légalité

Affaire suivie par : Catherine LIEUPOZ

Ref : CL

Tel : 04.50.33 60 89

Fax du service : 04.50.33.64 75

Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

- M. le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie
- Mmes et MM. les Maires du Département
- Mmes et MM. les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale

En communication à:

- MM. les Sous-Préfets des arrondissements
- M. le Trésorier Payeur Général de la Haute-Savoie

CIRCULAIRE N° 2008-64

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet : www.haute-savoie.pref.gouv.fr à la rubrique « publications » puis "circulaires préfectorales"

OBJET : Composition de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

P.J.: 1

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli une copie de mon arrêté n° 2008-2305 en date du 18 juillet 2008 fixant la liste des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Haute-Savoie qui a été renouvelée à la suite des élections municipales et cantonales de mars 2008.

POUR LE PREFET,
Pour le Secrétaire Général absent,
Le Sous-Préfet de BONNEVILLE

signé:

Ivan BOUCHIER